

# MARCHES PUBLICS DE FOURNITURES COURANTES ET SERVICES

## REGLEMENT DE LA CONSULTATION

### R.C

**Le Pouvoir Adjudicateur : I.N.S.A.**

**I.N.S.A.  
Pôle Marchés  
135 Avenue de Ranguel  
31077 TOULOUSE CEDEX 4**

Consultation passée selon une procédure adaptée en application des dispositions de l'alinéa 3 de l'article R2123-1 du code de la commande publique, ainsi que l'avis relatif aux contrats de la commande publique ayant pour objet des services sociaux et autres services spécifiques

---

**MARCHE 2021-037 : ACCORD – CADRE PORTANT SUR L'ORGANISATION DES  
COLLOQUES DE L'INSA TOULOUSE**

---

**DATE ET HEURE LIMITE DE RECEPTION DES PLIS :**

**Le Mercredi 03 Novembre 2021 à 12h00**

Nomenclature Achat de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur (NACRES) :  
**CODE CB.12 – ORGANISATION DE COLLOQUES, CONGRES ET SEMINAIRES**

Codes CPV (Vocabulaire commun pour les Marchés Publics) :  
**CPV 79952000-2 – Services d'organisation d'événements**  
**CPV 79951000-5 – Services d'organisation de Séminaires**

Le présent R.C. comporte 10 pages numérotées de 1 à 9

## Article 1 – Pouvoir adjudicateur

### 1.1. Nom et adresse officiels du pouvoir adjudicateur

I.N.S.A. de Toulouse  
135 Avenue de Ranguel  
31077 TOULOUSE CEDEX 4

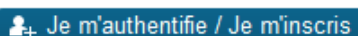
Téléphone : 05 61 55 95 58  
Télécopie : 05 61 55 95 00  
Site internet : <http://www.insa-toulouse.fr>

### 1.2. Adresse à laquelle les plis doivent être envoyés

Par voie électronique :

<https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=entreprise.AccueilEntreprise>

Rubrique :

 Je m'authentifie / Je m'inscris

### 1.3. Type d'acheteur public

Etablissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel

## Article 2 – Objet du marché

### 2.1. Description

#### 2.1.1. *Description/objet du marché*

La présente consultation a pour objet l'organisation des colloques de 50 à 210 participants en haute et basse saison (vacances scolaires et weekends).

Le marché est un accord-cadre à bons de commande **mono-attributaire** conclu sans montant minimum et avec **un montant maximum de 200 000€ HT** sur la durée du marché.

L'organisation de colloques comprend des prestations forfaitaires et unitaires qui donnent lieu à l'émission d'un bon de commande unique valant ordre de service adressé au titulaire.

#### 2.1.2. *Lieu d'exécution des prestations*

L'établissement organisateur de l'évènement devra impérativement être localisé sur **la commune de TOULOUSE (31000), à proximité immédiate des transports en commun (au maximum à 10 minutes à pieds des transports en commun y compris navette aéroport)**.

Il devra proposer un service d'accueil 24/24 et un parking privé.

#### 2.1.3. *Division en lots*

Sans objet

#### 2.1.4 *Division en tranches*

Néant

#### 2.1.5. *Variantes*

Néant

#### 2.1.6 *Prestations supplémentaires éventuelles (options)*

### **2.1.6.1 Prestation supplémentaires éventuelles obligatoires**

Néant

### **2.1.6.2 Prestation supplémentaires éventuelles facultatives**

Néant

## **2.2. Quantité à fournir**

Les quantités à fournir ainsi que les caractéristiques techniques des prestations à réaliser sont définies au CCP n° 2017-028 joint au présent marché.

## **2.3. Durée du marché (ou délai d'exécution)**

L'accord-cadre est conclu pour une période initiale de **vingt-quatre (24) mois** à compter du 01 janvier 2022. Il pourra être reconduit **deux (2) fois** pour une durée de **un (1) an** chacun, soit une durée maximale de **quatre (4) ans**.

La reconduction est tacite, sauf décision expresse de l'Acheteur de ne pas reconduire le marché. Cette décision fera l'objet d'un envoi au Titulaire par lettre recommandée avec avis de réception postal, **deux (2) mois** avant l'expiration du marché.

Le non renouvellement donnera lieu à aucune indemnité. Le Titulaire du marché ne peut refuser sa reconduction.

## **Article 3 – Conditions de la consultation**

### **3.1 Conditions du marché**

#### ***3.1.1 Cautionnement et garanties exigées***

Sans objet

#### ***3.1.2 Modalités essentielles de financement et de paiement***

La prestation est financée via des conventions. Le délai de paiement est fixé à 30 jours conformément à l'article L2192-10 du code de la Commande Publique.

Conformément à l'article L2191-3 du Code de la Commande Publique, le marché donne droit à une avance de 30 % du montant TTC de l'offre de base.

Le Titulaire ne pourra recevoir cette avance qu'après avoir constitué une garantie à première demande en garantie de remboursement.

#### ***3.1.3 Forme juridique que devra revêtir le groupement de fournisseurs attributaire du marché***

L'offre sera présentée par une seule entreprise ou par un groupement. La forme de groupement n'est pas imposée. Cependant, en cas de groupement conjoint, le mandataire est solidaire des cotraitants pour l'exécution du marché.

### **3.2 Conditions d'examen des candidatures et des offres**

Avant de procéder à l'examen des candidatures et des offres, le pouvoir adjudicateur qui constate que des pièces dont la production était réclamée au 5.2.1.1 et 5.2.1.2 sont absentes ou incomplètes, peut demander aux candidats de compléter leur dossier.

#### **Examen des candidatures :**

Les candidats doivent répondre aux exigences décrites à l'article L2142-1 du Code de la Commande Publique sous peine de rejet de leur candidature et de leur offre.

Les capacités juridiques, professionnelles, techniques et financières des candidats sont appréciées au regard des documents mentionnés à l'article 5.2.1.1.

#### Examen des offres :

L'INSA se réserve la possibilité d'organiser des échanges avec les candidats recevables pour obtenir des précisions ou des compléments sur la teneur des offres.

### **3.3 Négociation**

L'INSA se réserve la possibilité de négocier **avec les 3 candidats ayant remis les meilleures offres** à la suite d'une première analyse réalisée sur la base des critères de jugement des offres mentionnés à l'article 4.2.

La négociation ne sera menée qu'avec les candidats n'ayant pas déposé une offre inappropriée ou anormalement basse.

Toutefois, si la négociation paraît inutile, l'Acheteur se réserve la possibilité d'attribuer le marché public sur la base des offres initiales sans négociation.

## **Article 4 – Procédure**

### **4.1. Type de procédure**

La consultation est passée selon une procédure adaptée en application des dispositions de l'alinéa 3 de l'article R2123-1 du code de la commande publique, ainsi que l'avis relatif aux contrats de la commande publique ayant pour objet des services sociaux et autres services spécifiques. Le marché s'exécute par l'émission de bons de commandes.

### **4.2. Critères d'attribution**

Le marché sera attribué à l'offre économiquement la plus avantageuse, appréciée selon les critères pondérés suivants :

#### **1. Valeur technique de l'offre (55%)**

La valeur technique, notée sur 100 et pondérée à 55 % au regard du mémoire technique, se décompose comme suit :

- Capacité d'accueil : superficie, caractéristiques techniques des amphis et salles de réunions **(20 points)** ;
- Restauration sur place : composition des repas et variation des menus **(20 points)** ;
- Hébergement : équipements et superficie des chambres, accès 24/24, réservation par internet etc **(20 points)** ;
- Accès : facilité d'accès et proximité des transports en commun (métro et arrêt navette aéroport), parking privé, **(20 points)** ;
- Composition et disponibilité de l'équipe : référent dédié – expériences – horaire de l'accueil physique, bilingue (minimum français, anglais) **(20 points)**.

**Plus précisément, le mémoire technique ne devra pas dépasser 6 pages. Pourront ensuite y être annexés les fiches descriptives de l'établissement et de ses équipements.**

#### **2. Prix (40%)**

Le prix sera noté sur 100 et pondéré à 40 % sur la base du montant inscrit au Bordereau des Prix Unitaires selon la formule suivante :

$$N_i = 100 \times P_o / P_i$$

Dans laquelle :

N<sub>i</sub> : note de l'offre comparée i

P<sub>o</sub> : offre la moins chère

P<sub>i</sub> : offre comparée i

#### **3. Réduction du prix public pour l'hébergement des participants aux colloques (5 %)**

Le prix réduit sera noté sur 100 et pondéré à 5 % sur la base du montant inscrit au Bordereau des Prix Unitaires selon la formule suivante :

$$N_i = 100 \times P_o / P_i$$

Dans laquelle :  
Ni : note de l'offre comparée i  
Po : offre la moins chère  
Pi : offre comparée i

### **4.3 Renseignements d'ordre administratif**

#### **4.3.1. Conditions d'obtention du dossier de consultation**

Conformément aux articles R2132-1 à R2132-3 du Code de la Commande Publique, les candidats auront la possibilité de télécharger le Dossier de Consultation des Entreprises dans son intégralité, et de répondre via le site [www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr) (références de la consultation : n°2021-037).

Il est conseillé aux candidats de se reporter au manuel d'installation mis en ligne sur le site [www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr)

Afin de pouvoir décompresser et lire les documents mis à disposition par la personne publique, les candidats devront disposer des logiciels permettant de lire les formats suivants :

<b>Logiciel</b>	<b>Format</b>
WORD	.doc / .docx
EXCEL	.xls / .xlsx
ACROBAT READER	.pdf
WIN ZIP	.zip

Les formats compatibles que la personne publique peut lire sont ceux figurant dans le tableau ci-dessus. Les candidats sont invités à ne pas utiliser certains formats, notamment les « exe », ni certains outils notamment les « macros ».

**Lors du téléchargement du DCE**, le candidat aura la possibilité de s'identifier ou de retirer le dossier de manière « anonyme ».

Afin de bénéficier de toutes les informations complémentaires diffusées lors du déroulement de la présente consultation, en particulier les éventuels compléments (précisions, réponses, rectifications), **il est fortement recommandé aux candidats d'indiquer une adresse électronique** ainsi que le nom d'un correspondant

**Il est également conseillé d'enregistrer dans vos contacts** l'adresse mail suivante : [nepasrepondre@marches-publics.gouv.fr](mailto:nepasrepondre@marches-publics.gouv.fr), afin d'être certain de recevoir les mails en provenance de la plateforme.

De plus, il est précisé que les avis d'appels publics à la concurrence en ligne sont consultables librement sans aucune contrainte d'identification. Ces avis ne sont pas officiels. Seuls ceux publiés au BOAMP et /ou au JOUE font foi en cas de discordances au niveau de leur contenu.

#### **4.3.2. Date limite de réception des plis**

##### **4.3.2.1 Dépôt ou envoi par voie postale des offres sous forme papier**

En application des articles R2132-7 à R2132-14 du Code de la Commande Publique, **LES DEPOTS PAPIERS NE SONT PAS AUTORISES.**

##### **4.3.2.2 Envoi des offres sous forme électronique**

Les candidats devront envoyer leur offre, avant le **03/11/2021 à 12h00**, par voie électronique au moyen du site [www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr), (références de la consultation : n°2021-037 sous réserve que l'acte d'engagement soit signé électroniquement par une personne habilitée.

L'offre déposée doit être conforme aux dispositions de l'article 5.2 du présent règlement de la consultation.

Pour signer électroniquement un certificat de signature électronique est nécessaire.

Les candidatures et offres pourront être envoyées dans les formats suivants :

- WORD (.doc), (.docx),
- EXCEL (.xls), (.xlsx),
- ACROBAT READER (.pdf)
- WIN ZIP (.zip)

#### **4.4. Langue devant être utilisée la candidature et l'offre**

La langue devant être utilisée dans la candidature et l'offre est le Français.

Si les documents fournis par le candidat à l'appui de sa candidature ne sont pas rédigés en langue française, ils doivent être accompagnés d'une traduction en français certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté.

#### **4.5. Délai de validité des offres**

**180 jours** à compter de la date de remise des offres.

### **Article 5 – Autres renseignements**

#### **5.1. Contenu du dossier de la consultation**

Le dossier de consultation est composé des pièces suivantes :

- Un règlement de consultation n°2021-037 et son annexe :  
Annexe n°1 au Règlement de la Consultation – Cadre de Mémoire Technique
- Un cahier des clauses particulières n°2021-037
- Un modèle d'acte d'engagement ATTR11 n°2021-037 pré-rempli à compléter pour l'offre de base, et son annexe :  
Annexe n°1 à l'acte d'engagement – Bordereau des Prix Unitaires et détail quantitatif estimatif
- Un modèle de formulaire DC1, DC2 pré-rempli,

#### **5.2. Modalités de remise des plis**

##### ***5.2.1 Procédure de présentation et de remise des offres***

##### ***5.2.1.1 Documents relatifs à la candidature :***

Le candidat produit les documents suivants, demandés dans l'avis d'appel public à la concurrence :

##### Situation propre des opérateurs économiques – capacité juridique

1/ « Lettre de candidature – désignation du mandataire par ses « cotraitants » (**imprimé DC1**), ou équivalent sur papier libre, dûment complété et signé par le candidat, et le cas échéant par chaque membre du groupement

2/ Documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée à engager le candidat : **Kbis de moins de 6 mois**. Si le signataire du DC1 n'est pas le représentant légal, **la délégation de pouvoir ou de signature** datée et signée en original

3/ Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés de l'article L2141-1 à L2141-5 ou aux articles L2141-7 à L2141-10 du code de la Commande Publique et qu'il est en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés (interdictions de soumissionner) (sur papier libre ou par **imprimé DC1, rubrique F1**, ou équivalent sur papier libre, dûment rempli) ;

4/ Si le candidat est en redressement judiciaire, **la copie du ou des jugements** prononcés à cet effet ;

##### Capacité économique et financière

5/ Déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat (**imprimé DC2**) et, le cas échéant, le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles

6/ **Attestation d'assurance** pour risques professionnels en cours de validité ;

##### Capacité technique

7/ **Références de l'entreprise** : une liste des prestations similaires effectués au cours des 3 dernières années, indiquant le montant, la date et le lieu d'exécution

8/ Certificats de **qualifications professionnelles** (la preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen) et certificats de qualité ou équivalent.

**Dans le cas de candidatures groupées, il est rappelé aux candidats que chaque membre du groupement doit fournir les pièces obligatoires susmentionnées à l'exception de la lettre de candidature (imprimé DC1). Cette dernière est fournie en un seul exemplaire afin de désigner le(s) co-traitant(s) du groupement.**

**Pour fournir les renseignements demandés, l'utilisation des formulaires DC1 et DC2 fournis dans le DCE est conseillée.** Néanmoins, ils peuvent être téléchargés sur le site du Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Emploi (<http://www.economie.gouv.fr>), rubriques « marchés publics », « formulaires ».

#### **5.2.1.2 Documents relatif à l'offre :**

- 1. L'acte d'engagement et son annexe 1** complété et daté
- 2. Le cadre de mémoire technique complété et signé.**
- 3. Un mémoire technique du candidat**

Les offres seront présentées en **euros**.

#### **NB :**

- Il n'est pas demandé de renvoyer le CCP avec l'offre. **La signature de l'acte d'engagement par le candidat entraîne l'acceptation de ces documents.**
- Les informations données dans l'acte de candidature et l'offre sont contractuelles.

#### **5.2.2.3 Procédure dématérialisée de présentation et de remise des offres**

Le dossier à transmettre par le candidat doit être constitué de documents réalisés avec des outils bureautiques dans les formats précisés au §4.3.1 du présent règlement de consultation.

Le dossier dématérialisé doit contenir un dossier comprenant les documents prévus aux § 5.2.1.1 et § 5.2.1.2 ci-dessus.

La procédure de dépôt de pli par voie dématérialisée est détaillée sur le site [www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr).

La durée de téléchargement du pli est fonction du débit de l'accès Internet du candidat et de la taille des documents à remettre.

Les échanges sont sécurisés grâce à l'utilisation du protocole https.

Les documents seront signés par le candidat par signature électronique au moyen des outils mis à disposition sur le site [www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr).

#### **Copie de sauvegarde**

Conformément à l'article R2131-11 du code de la Commande Publique et en vertu de l'arrêté du 14 décembre 2009 relatif à la dématérialisation des procédures, une copie de sauvegarde peut-être transmise sur un support physique électronique.

Le candidat qui effectue à la fois une transmission électronique et, à titre de copie de sauvegarde, une transmission sur support physique électronique doit faire parvenir cette copie dans les délais impartis pour la remise des offres.

Cette copie de sauvegarde doit être placée dans un pli fermé comportant la mention lisible :

**Copie de sauvegarde : MARCHÉ 2021-037 : ACCORD – CADRE PORTANT SUR L'ORGANISATION DES COLLOQUES DE L'INSATOULOUSE**

La copie de sauvegarde ne peut être ouverte que dans les cas prévus à l'article 7 de l'arrêté du 14 décembre 2009 :

- lorsque les candidatures et les offres transmises par voie électronique contiennent un programme informatique malveillant qui est détecté par le pouvoir adjudicateur,
- lorsqu'une candidature ou une offre a été transmise par voie électronique, mais n'est pas parvenue au pouvoir adjudicateur dans les délais de dépôt des candidatures et des offres ou bien n'a pas pu être ouverte par le pouvoir adjudicateur, sous réserve que la copie de sauvegarde soit parvenue dans les délais de dépôt des candidatures et des offres.

Si le pli contenant la copie de sauvegarde n'est pas ouvert, il est détruit par le pouvoir adjudicateur.  
Si une candidature transmise par voie électronique est rejetée, l'offre correspondante est effacée des fichiers du pouvoir adjudicateur sans avoir été lue.  
Si la transmission électronique était accompagnée d'une copie de sauvegarde, cette dernière est détruite sans avoir été ouverte.

### **5.3. Modifications de détail au dossier de consultation**

L'INSA se réserve le droit d'apporter **au plus tard 3 jours** avant la date limite fixée pour la réception des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.  
Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite ci-dessus est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

Les candidats qui souhaitent avoir des renseignements complémentaires doivent en formuler la demande par écrit, **6 jours avant la date limite de remise des offres**, via le site [www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr) (références de la consultation : **N°2021-037**)

Une réponse sera alors adressée à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, **au plus tard 3 jours** avant la date limite de réception des offres.